

COMPTES ANNUELS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION : S.C. CrelanCo

Forme juridique¹ : SOCIETE COOPERATIVE

Adresse : BOULEVARD SYLVAIN DUPUIS N° : 251 Boîte :

Code postal : 1070 Commune : Bruxelles

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles.....

Adresse Internet² : http://www.Adresse e-mail² :Numéro d'entreprise

0403.263.840

DATE

13 / 02 / 2020

 de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS en

EURO ³

 approuvés par l'assemblée générale du

25 / 04 / 2024

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01 / 01 / 2023

 au

31 / 12 / 2023

Exercice précédent du

01 / 01 / 2022

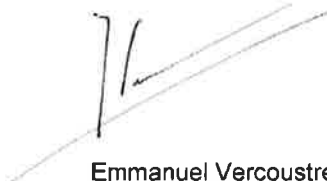
 au

31 / 12 / 2022

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont / ne sont pas**⁴ identiques à ceux publiés antérieurement.
 Modèle de compte annuel qui déroge à celui prévu dans l'A.R. du 29 avril 2019 en vertu de⁵:

Sont joints aux présents comptes annuels² : - le rapport des commissaires
 - le rapport de gestion

Nombre total de pages déposées :

Signature
(nom et qualité)

Emmanuel Vercoustre
CFOSignature
(nom et qualité)

Philippe Voisin
CEO

- 1 Le cas échéant, la mention 'en liquidation' est ajoutée à la forme juridique.
- 2 Mention facultative.
- 3 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.
- 4 Biffer la mention inutile.
- 5 Mention de la base légale ou réglementaire qui justifie l'usage d'un modèle dérogatoire.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

Monsieur Luc VERSELE , Vice-Président, Schoutput 15, 9830 SINT-MARTENS-LATEM
Monsieur Benoît BAYENET , Président , Rue de Purnode 14, 5501 AWAGNE
Monsieur Bernard DE MEULEMEESTER , Administrateur, Boerendreef 17, 2970 SCHILDE
Monsieur Pierre LEONARD , Administrateur, Chemin du Buc 17, 5501 LISOGNE
Madame Claude MELEN , Administrateur, Rue Paul Streel 25A, 4340 AWANS
Madame Sarah SAILLET , Administrateur, Rue des Soldats 75, 1082 BERCHEM-SAINTE-AGATHE
Madame Marianne STREEL, Administrateur, Rue du Spinoy 3, 5080 RHISNES
Monsieur Hendrik VANDAMME, Administrateur, Kruishofstraat 2, 8400 OOSTENDE
Madame Ann DIELEMAN, Administrateur (jusqu'au 27/04/2023), Heirweg 24, 9180 MOERBEKE-WAAS
Monsieur Xavier GELLYNCK, Administrateur, Beekstraat 35, 9920 LIEVEGEM
EY Réviseurs d'Entreprises SRL (Jean-François HUBIN jusqu'au 27/04/2023, Christel WEYMEERSCH et Christophe BOSCHMANS à partir du 27/04/2023) , Commissaire, Kouterveldstraat 7B 001, 1831 DIEGEM

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~/ **n'ont pas*** été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission :

- A. La tenue des comptes de la société**;
- B. L'établissement des comptes annuels**;
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

BILAN APRES REPARTITION

Ann .

ACTIF

I. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux

II. Effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale

III. Créances sur les établissements de crédit

A. A vue

B. Autres créances (à terme ou à préavis)

IV. Créances sur clients

V. Obligations et autres titres à revenu fixe

A. D'émetteurs publics

B. D'autres émetteurs

VI. Actions, parts de sociétés et autres titres à revenu variable

VII. Immobilisations financières

A. Participations dans des entreprises liées

B. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

C. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières

D. Créances subordonnées sur des entreprises liées et sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

VIII. Frais d'établissement et immobilisations incorporelles

IX. Immobilisations corporelles

X. Actions propres

XI. Autres actifs

XII. Comptes de régularisation

TOTAL DE L'ACTIF

Codes	Exercice	Exercice précédent
10100	27,729,782	27,957,339
10200	0	0
6.1 10300	7,115,281,682	8,533,216,201
10310	7,115,281,682	8,533,216,201
10320	0	0
6.2 10400	5,080,978,806	4,836,814,181
6.3 10500	0	0
10510	0	0
10520	0	0
6.4 10600	0	0
6.5/ 10700	1,278,342,928	1,046,347,886
6.6.1 10710	1,278,342,928	1,046,342,928
10720	0	4,958
10730	0	0
10740	0	0
6.7 10800	19,707,037	19,463,344
6.8 10900	183,595	215,543
11000	0	0
6.9 11100	98,740	338,159
6.10 11200	39,575,946	59,868,021
19900	13,561,898,516	14,524,220,675

	Ann .	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS DE TIERS		201/208	12,205,119,878	13,425,156,323
I. Dettes envers des établissements de crédit	6.11	20100	0	0
A. A vue		20110	0	0
B. Dettes résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux		20120	0	0
C. Autres dettes à terme ou à préavis		20130	0	0
II. Dettes envers la clientèle	6.12	20200	12,064,518,888	13,315,660,640
A. Dépôts d'épargne		20210	7,918,866,335	8,731,811,600
B. Autres dettes		20220	4,145,652,553	4,583,849,039
1. A vue		20221	4,145,652,553	4,583,475,122
2. A terme ou à préavis		20222	0	373,918
3. Résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux		20223	0	0
III. Dettes représentées par un titre	6.13	20300	0	0
A. Bons et obligations en circulation		20310	0	0
B. Autres		20320	0	0
IV. Autres dettes	6.14	20400	48,349,754	42,886,980
V. Comptes de régularisation	6.15	20500	76,602,239	53,239,623
VI. Provisions et impôts différés		20600	4,656,707	2,376,791
A. Provisions pour risques et charges		20610	4,656,707	2,376,791
1. Pensions et obligations similaires		20611	0	0
2. Impôts		20612	0	0
3. Autres risques et charges	6.16	20613	4,656,707	2,376,791
B. Impôts différés		20620	0	0
VII. Fonds pour risques bancaires généraux		20700	10,992,290	10,992,290
VIII. Dettes subordonnées	6.17	20800	0	0
CAPITAUX PROPRES		209/213	1,356,778,638	1,099,064,352
IX. Capital	6.18	20900	940,638,816	912,298,467
A. Capital souscrit		20910	940,638,816	912,298,467
B. Capital non appelé		20920	0	0
X. Primes d'émission		21000	0	0
XI. Plus-values de réévaluation		21100	0	0
XII. Réserves		21200	164,334,102	164,334,102
A. Réserve légale		21210	28,470,938	28,470,938
B. Réserves indisponibles		21220	8,356,237	8,356,237
1. Pour actions propres		21221	0	0
2. Autres		21222	8,356,237	8,356,237
C. Réserves immunisées		21230	0	0
D. Réserves disponibles		21240	127,506,927	127,506,927
XIII. Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	21300	251,805,720	22,431,783
TOTAL DU PASSIF		29900	13,561,898,516	14,524,220,675

	Ann .	Codes	Exercice	Exercice précédent
POSTES HORS BILAN				
I. Passifs éventuels				
	6.22	30100	24,607,325	23,295,485
A. Acceptations non négociées		30110	0	0
B. Cautions à caractère de substitut de crédit		30120	24,607,325	23,295,485
C. Autres cautions		30130	0	0
D. Crédits documentaires		30140	0	0
E. Actifs grevés de sûretés réelles pour compte de tiers		30150	0	0
II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit				
	6.22 / 6.24	30200	308,993,718	412,231,419
A. Engagements fermes de mise à disposition de fonds		30210	0	0
B. Engagements du fait d'achats au comptant de valeurs mobilières ou autres valeurs		30220	0	0
C. Marge disponible sur lignes de crédit confirmées		30230	308,993,718	412,231,419
D. Engagements de prise ferme et de placement de valeurs mobilières		30240	0	0
E. Engagements de rachat résultant de cessions rétrocessions imparfaites		30250	0	0
III. Valeurs confiées à l'établissement de crédit				
A. Valeurs détenues sous statut organisé de fiducie		30300	0	0
B. Dépôts à découvert et assimilés		30310	0	0
		30320	0	0
IV. A libérer sur actions et parts de sociétés				
		30400	0	0

COMPTE DE RESULTATS (présentation sous forme de compte)

	Ann .	Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS				
II. Intérêts et charges assimilées		40200	48,369,772	8,644,581
V. Commissions versées		40500	37,858,227	35,164,829
VI. Perte provenant d'opérations financières	(-)	40600	3	1
A. Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers	(-)	40610	3	1
B. De la réalisation de titres de placement	(-)	40620	0	0
VII. Frais généraux administratifs		40700	102,554,409	84,088,450
A. Rémunérations, charges sociales et pensions		40710	3,240,769	3,072,071
B. Autres frais administratifs		40720	99,313,640	81,016,379
VIII. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		40800	9,250,869	8,562,548
IX. Réductions de valeur sur créances et provisions pour les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan	(-)	40900	11,450,784	2,517,312
X. Réductions de valeur sur le portefeuille de placements en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable	(-)	41000	0	0
XII. Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan		41200	2,279,916	2,328,354
XIII. Dotation au fonds pour risques bancaires généraux	(+)(-)	41300	0	0
XV. Autres charges d'exploitation	6.23	41500	17,494,626	15,982,509
XVIII. Charges exceptionnelles		41800	4,958	21,750
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		41810	0	0
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières		41820	0	0
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels : dotations (utilisations)	(+)(-)	41830	0	0
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		41840	4,958	0
E. Autres charges exceptionnelles	6.25	41850	0	21,750
XIXbis.A. Transfert aux impôts différés		41921	0	0
XX.A. Impôts	(-) 6.26	42010	6,272,602	689,414
XXI. Bénéfice de l'exercice		42100	268,056,144	35,827,430
XXII. Transfert aux réserves immunisées	(-)	42200	0	0
XXIII. Bénéfice de l'exercice à affecter		42300	268,056,144	35,827,430

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	PRODUITS		
	I. Intérêts et produits assimilés		
6.23	40100	239,930,626	166,979,378
	A. Dont : de titres à revenu fixe		
	40110	0	0
	III. Revenus de titres à revenu variable		
6.23	40300	232,000,092	82
	A. D'actions, parts de société et autres titres à revenu variable		
	40310	0	0
	B. De participations dans des entreprises liées		
	40320	232,000,092	82
	C. De participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		
	40330	0	0
	D. D'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières		
	40340	0	0
6.23	40400	20,548,775	19,240,730
	A. Courtages et commissions apparentées		
	40410	0	0
	B. Rémunération de services de gestion, de conseil et de conservation		
	40420	375,792	386,278
	C. Autres commissions perçues		
	40430	20,172,983	18,854,452
	VI. Bénéfice provenant d'opérations financières		
6.23	40600	0	0
	A. Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers		
	40610	0	0
	B. De la réalisation de titres de placement		
	40620	0	0
	IX. Reprises de réductions de valeur sur créances et reprises de provisions pour les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan		
	40900	0	0
	X. Reprises de réductions de valeur sur le portefeuille de placements en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable		
	41000	0	0
	XI. Utilisations et reprises de provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan		
	41100		
	41300	0	0
	XIII. Prélèvement sur le fonds pour risques bancaires généraux		
6.23	41400	11,112,819	7,606,987
	XIV. Autres produits d'exploitation		
	41700	0	0
	XVII. Produits exceptionnels		
	A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles .		
	41710	0	0
	B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		
	41720	0	0
	C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		
	41730	0	0
	D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		
	41740	0	0
6.25	41750	0	0
	E. Autres produits exceptionnels		
	41922	0	0
	XIXbis.B. Prélèvements sur les impôts différés		
	42020	0	0
	XX.B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		
6.26	42100	0	0
	XXI. Perte de l'exercice		
	42200	0	0
	XXII. Prélèvements sur les réserves immunisées		
	42300	0	0
	XXIII. Perte de l'exercice à affecter		

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	49100	290,487,928	57,943,127
1. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(42300)	268,056,144	35,827,430
2. Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	(21300P)	22,431,783	22,115,698
B. Prélèvements sur les capitaux propres		49200	0	0
1. Sur le capital et les primes d'émission		49210	0	0
2. Sur les réserves		49220	0	0
C. Affectations aux capitaux propres		49300	0	0
1. Au capital et aux primes d'émission		49310	0	0
2. A la réserve légale		49320	0	0
3. Aux autres réserves		49330	0	0
D. Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	49400	251,805,720	22,431,783
E. Intervention d'associés dans la perte		49500	0	0
F. Bénéfice à distribuer		49600	38,682,207	35,511,344
1. Rémunération du capital		49610	38,682,207	35,511,344
2. Administrateurs ou gérants		49620	0	0
3. Autres allocataires		49630	0	0

ANNEXE

I. ETAT DES CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (poste III de l'actif)

A. RELEVÉ GÉNÉRAL POUR LE POSTE DANS SON ENSEMBLE

1. Créances sur les entreprises liées
2. Créances sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
3. Créances subordonnées

B. RELEVÉ DES AUTRES CRÉANCES (A TERME OU A PREAVIS)

1. Effets admissibles au refinancement auprès de la banque centrale du ou des pays d'implantation de l'établissement de crédit

2. Ventilation des autres créances (à terme ou à préavis) selon leur durée résiduelle

- a. Trois mois maximum
- b. Plus de trois mois à un an maximum
- c. Plus d'un an à cinq ans maximum
- d. Plus de cinq ans
- e. A durée indéterminée

Codes	Exercice	Exercice précédent
(10300)	7,115,281,682	8,533,216,201
50101	7,115,281,682	8,533,216,201
50102	0	0
50103	0	0
(10320)	0	0
50104	0	0
50105	0	
50106	0	
50107	0	
50108	0	
50109	0	

II. ETAT DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (poste IV de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Créances sur les entreprises liées	50201	25,527	500
2. Créances sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	50202	0	0
3. Créances subordonnées	50203	0	0
4. Effets admissibles au refinancement auprès de la banque centrale du ou des pays d'implantation de l'établissement de crédit	50204	0	0
5. Ventilation des créances sur la clientèle selon leur durée résiduelle			
a. Trois mois maximum	50205	70,763,622	
b. Plus de trois mois à un an maximum	50206	84,072,925	
c. Plus d'un an à cinq ans maximum	50207	1,005,509,750	
d. Plus de cinq ans	50208	3,901,665,993	
e. A durée indéterminée	50209	18,966,516	
6. Ventilation des créances sur la clientèle selon la nature des débiteurs			
a. Créances sur les pouvoirs publics	50210	447,047	2,584,487
b. Créances sur les particuliers	50211	3,386,635,854	3,241,264,690
c. Créances sur les entreprises	50212	1,693,895,905	1,592,965,003
7. Ventilation des créances sur la clientèle selon leur nature			
a. Effets commerciaux (y compris acceptations propres)	50213	0	
b. Créances résultant de la location-financement et créances similaires	50214	0	
c. Prêts à taux de chargement forfaitaire	50215	786,167,402	
d. Prêts hypothécaires	50216	2,658,527,465	
e. Autres prêts à terme à plus d'un an	50217	1,548,230,024	
f. Autres créances	50218	88,053,916	
8. Ventilation géographique des créances sur la clientèle			
a. Origine belge	50219	5,067,887,640	
b. Origine étrangère	50220	13,091,166	
9. Données analytiques relatives aux prêts hypothécaires avec reconstitution auprès de l'établissement de crédit ou assortis de contrats d'assurance-vie et de capitalisation			
a. Capitaux initialement prêtés	50221	0	
b. Fonds de reconstitution et réserves mathématiques se rapportant à ces prêts	50222	0	
c. Encours net de ces prêts (a - b)	50223	0	

III BIS. PRETS CITOYENS THEMATIQUES

1. Montant total des fonds collectés

- a. sous forme de bons de caisse et de dépôts à termes (art. 4)
- b. au moyen de prêts interbancaires (art. 6)

2. Affectation des fonds collectés

- a. Prêts citoyens accordés
- b. Investissements réalisés (art. 11)
- c. Prêts interbancaires accordés

3. Revenus des investissements (art. 11)

Codes	Exercice	Exercice précédent
50340	0	0
50341	0	0
50342	0	0
50350	132,985,424	158,477,372
50351	132,985,424	158,477,372
50352	0	0
50353	0	0
50360	0	0

V. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (poste VII de l'actif)

A. RELEVÉ GENERAL

1. Ventilation des immobilisations financières selon le secteur économique

- a. Participations dans des entreprises liées qui sont des établissements de crédit
- b. Participations dans des entreprises liées qui ne sont pas des établissements de crédit
- c. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui sont des établissements de crédit
- d. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui ne sont pas des établissements de crédit
- e. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui sont des établissements de crédit
- f. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui ne sont pas des établissements de crédit
- g. Créances subordonnées sur des entreprises liées qui sont des établissements de crédit
- h. Créances subordonnées sur des entreprises liées qui ne sont pas des établissements de crédit
- i. Créances subordonnées sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui sont des établissements de crédit
- j. Créances subordonnées sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui ne sont pas des établissements de crédit

2. Cotations

- a. Participations dans des entreprises liées qui sont cotées
- b. Participations dans des entreprises liées qui ne sont pas cotées
- c. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui sont cotées
- d. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui ne sont pas cotées
- e. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui sont cotées
- f. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui ne sont pas cotées
- g. Montant des créances subordonnées représentées par des titres cotés

Codes	Exercice	Exercice précédent
50501	1, 278, 342, 928	1, 046, 342, 928
50502	0	0
50503	0	0
50504	0	4, 958
50505	0	0
50506	0	0
50507	0	0
50508	0	0
50509	0	0
50510	0	0
50511	0	
50512	1, 278, 342, 928	
50513	0	
50514	0	
50515	0	
50516	0	
50517	0	

B. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DES PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES LIÉES

- 1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**
- 2. Mutations de l'exercice**
- a. Acquisitions
- b. Cessions et désaffectations
- c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)
- 3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**
- 4. Plus-values au terme de l'exercice**
- 5. Mutations de l'exercice**
- a. Actées
- b. Acquisées de tiers
- c. Annulées
- d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)
- 6. Plus-values au terme de l'exercice**
- 7. Réductions de valeur au terme de l'exercice**
- 8. Mutations de l'exercice**
- a. Actées
- b. Reprises car excédentaires
- c. Acquisées de tiers
- d. Annulées
- e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)
- 9. Réductions de valeur au terme de l'exercice**
- 10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
50522P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1,046,342,928
50518	232,000,000	
50519	232,000,000	
50520	0	
50521	0	
50522	1,278,342,928	
50528P	xxxxxxxxxxxxxxxx	0
50523	0	
50524	0	
50525	0	
50526	0	
50527	0	
50528	0	
50535P	xxxxxxxxxxxxxxxx	0
50529	0	
50530	0	
50531	0	
50532	0	
50533	0	
50534	0	
50535	0	
10710	1,278,342,928	

C. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DES PARTICIPATIONS DANS D'AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

50540P xxxxxxxxxxxxxxxx

4,958

2. Mutations de l'exercice

50536 -4,958

a. Acquisitions

50537 0

b. Cessions et désaffectations

50538 4,958

c. Transferts d'une rubrique à une autre

(+/-)

50539 0

3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

50540 0

4. Plus-values au terme de l'exercice

50546P xxxxxxxxxxxxxxxx

0

5. Mutations de l'exercice

50541 0

a. Actées

50542 0

b. Acquis de tiers

50543 0

c. Annulées

50544 0

d. Transférées d'une rubrique à une autre

(+/-)

50545 0

6. Plus-values au terme de l'exercice

50546 0

7. Réductions de valeur au terme de l'exercice

50553P xxxxxxxxxxxxxxxx

0

8. Mutations de l'exercice

50547 0

a. Actées

50548 0

b. Reprises car excédentaires

50549 0

c. Acquis de tiers

50550 0

d. Annulées

50551 0

e. Transférées d'une rubrique à une autre

(+/-)

50552 0

9. Réductions de valeur au terme de l'exercice

50553 0

10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

10720 0

VI. INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

A. PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après les entreprises dans lesquelles l'établissement détient une participation au sens de l'arrêté royal du 23 septembre 1992, ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'établissement détient des droits sociaux représentant au moins 10% du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement			par les filiales	Comptes annuels arrêté au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Type	Nombre	%	%				
S.A. CRELAN Bvd Sylvain Dupuis 251 - 1070 Bruxelles 0205764318	Nominative	1,824,998	100.00	0.00	31/12/2023	EUR	735,933	8,852
EUROPABANK S.A. Burgstraat 170 - 9000 Gent 0400028394	Droit de vote	1	0.01	0.00	31/12/2023	EUR	117,301	29,798
AXA BANK BELGIUM Bld Sylvain Dupuis 251 - 1070 Bruxelles 0404476835	Droit de vote	461,133,591	100.00	0.00	31/12/2022	EUR	1,168,906	50,446
AXA BANK EUROPE SCF SA (France) Rue Carnot 203/205 F-94138 Fontenay-sous-Bois, France	Droit de vote	1	0.01	99.99	31/12/2022	EUR	282	23,445
ROYAL STREET SIC institutionelle de droit belge SA Bld Sylvain Dupuis 251 - 1070 Bruxelles 0899167135		0	0.00	10.00	31/12/2022	EUR	1	-33
AXA BELGIUM FINANCE(NL)BV Ginnikenweg 213, 4835 NA Breda - Nederland Registratienummer 33.224.298 (Amsterdam)		0	0.00	100.00	31/12/2022	EUR	4,724	750
BERAN SA Grotesteeweg 214 - 2600 Berchem 0413984914		0	0.00	100.00	31/12/2022	EUR	2,498	-17
Bancontact Payconiq Company SA Rue d'Arlon 82 - 1040 Bruxelles 0675984882		0	0.00	10.00	31/12/2022	EUR	31,158	4,695

N°	BE 403.263.840	C-ét 6.6.2
----	----------------	------------

B. LISTE DES ENTREPRISES DONT L'ETABLISSEMENT REpond DE MANIERE ILLIMITEE EN QUALITE D'ASSOCIE OU DE MEMBRE INDEFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles l'établissement est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, l'établissement précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B ou C) défini ci-après .

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;

B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 3 de la directive 68/151/CEE;

C. sont intégrés par consolidation globale ou par consolidation proportionnelle dans les comptes consolidés de l'établissement, établis, contrôlés et publiés en conformité avec l'arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes consolidés des établissements de crédit, des entreprises d'investissement et des sociétés de gestion d'organismes de placement collectif .

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE, FORME JURIDIQUE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Code éventuel
--	---------------

La SA Crelan et CrelanCo, conjointement liées, forment ensemble, conformément à l'article 239 de la loi du 25 avril 2014 sur le statut et le contrôle des établissements de crédit, une fédération d'établissements de crédit, pour laquelle la SA Crelan est l'institution centrale. Il y a une solidarité totale entre les différentes entités du groupe. CrelanCo complète l'ancrage coopératif de la fédération des institutions de crédits. Ceci explique la raison pour laquelle les résultats de la SA Crelan et CrelanCo sont globalisés. Par conséquent, les chiffres des entités suivantes sont inclus dans ces comptes annuels globalisés : S.A. Crelan et CrelanCo. La SA Crelan publie également des comptes annuels consolidés en normes IFRS.

CrelanCo garantit également par ses statuts d'assister toutes les entités de la fédération Crelan et ses filiales, en leur fournissant des services communs et en leur apportant, sous quelque forme que ce soit, toute l'assistance dont elles pourraient avoir besoin.

SA Crelan
Bvd Sylvain Dupuis 251
1070 Bruxelles
BE 205.764.318

C. COMMISSIONS PAYEES EN REMUNERATION DE L'APPORT D'OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE**1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****2. Mutations de l'exercice**

a. Acquisitions, y compris la production immobilisée

b. Cessions et désaffectations

c. Transferts d'une rubrique à une autre

3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**4. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****5. Mutations de l'exercice**

a. Actées

b. Reprises

c. Acquises de tiers

d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations

e. Transférées d'une rubrique à une autre

6. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**7. Valeur comptable nette au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
50725P	xxxxxxxxxxxxxxxx	42,848,291
50721	3,379,882	
50722	9,462,614	
50710	6,082,732	
(+)/(-) 50724	0	
50725	46,228,172	
50732P	xxxxxxxxxxxxxxxx	23,384,946
50726	3,136,189	
50727	9,218,921	
50728	0	
50729	0	
50730	6,082,732	
(+)/(-) 50731	0	
50732	26,521,135	
50733	19,707,037	

VIII. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (poste IX de l'actif)

A. Terrains et constructions

1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

2. Mutations de l'exercice

- a. Acquisitions, y compris la production immobilisée
- b. Cessions et désaffectations
- c. Transferts d'une rubrique à une autre

3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

4. Plus-values au terme de l'exercice

5. Mutations de l'exercice

- a. Actées
- b. Acquises de tiers
- c. Annulées
- d. Transférées d'une rubrique à une autre

6. Plus-values au terme de l'exercice

7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8. Mutations de l'exercice

- a. Actées
- b. Reprises
- c. Acquises de tiers
- d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations
- e. Transférées d'une rubrique à une autre

9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

	Codes	Exercice	Exercice précédent
	50805P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1,076,903
(+)/(-)	50801	0	
	50802	0	
	50803	0	
(+)/(-)	50804	0	
	50805	1,076,903	
	50811P	xxxxxxxxxxxxxxxx	0
(+)/(-)	50806	0	
	50807	0	
	50808	0	
	50809	0	
(+)/(-)	50810	0	
	50811	0	
	50818P	xxxxxxxxxxxxxxxx	865,173
(+)/(-)	50812	28,469	
	50813	28,469	
	50814	0	
	50815	0	
	50816	0	
(+)/(-)	50817	0	
	50818	893,642	
	50819	183,262	

B. INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE**1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****2. Mutations de l'exercice**

- a. Acquisitions, y compris la production immobilisée
- b. Cessions et désaffectations
- c. Transferts d'une rubrique à une autre
- d. Autres

3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**4. Plus-values au terme de l'exercice****5. Mutations de l'exercice**

- a. Actées
- b. Acquis de tiers
- c. Annulées
- d. Transférées d'une rubrique à une autre

6. Plus-values au terme de l'exercice**7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****8. Mutations de l'exercice**

- a. Actées
- b. Reprises
- c. Acquis de tiers
- d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations
- e. Transférées d'une rubrique à une autre
- f. Autres

9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
	50824P	xxxxxxxxxxxxxxxx	4,768,028
(+)/(-)	50820	0	
	50821	0	
	50822	0	
(+)/(-)	50823	0	
		0	
	50824	4,768,028	
	50830P	xxxxxxxxxxxxxxxx	0
(+)/(-)	50825	0	
	50826	0	
	50827	0	
	50828	0	
(+)/(-)	50829	0	
	50830	0	
	50837P	xxxxxxxxxxxxxxxx	4,766,873
(+)/(-)	50831	822	
	50832	822	
	50833	0	
	50834	0	
	50835	0	
(+)/(-)	50836	0	
		0	
	50837	4,767,695	
	50838	333	

C. MOBILIER ET MATERIEL ROULANT**1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****2. Mutations de l'exercice**

- a. Acquisitions, y compris la production immobilisée
- b. Cessions et désaffectations
- c. Transferts d'une rubrique à une autre

3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**4. Plus-values au terme de l'exercice****5. Mutations de l'exercice**

- a. Actées
- b. Acquises de tiers
- c. Annulées
- d. Transférées d'une rubrique à une autre

6. Plus-values au terme de l'exercice**7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****8. Mutations de l'exercice**

- a. Actées
- b. Reprises
- c. Acquises de tiers
- d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations
- e. Transférées d'une rubrique à une autre

9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
50843P	xxxxxxxxxxxxxxxx	383,997
(+)/(-) 50839	0	
50840	0	
50841	0	
(+)/(-) 50842	0	
50843	383,997	
50849P	xxxxxxxxxxxxxxxx	0
(+)/(-) 50844	0	
50845	0	
50846	0	
50847	0	
(+)/(-) 50848	0	
50849	0	
50856P	xxxxxxxxxxxxxxxx	381,339
(+)/(-) 50850	2,658	
50851	2,658	
50852	0	
50853	0	
50854	0	
(+)/(-) 50855	0	
50856	383,997	
50857	0	

N°	BE 403.263.840	C-ét 6.9
----	----------------	----------

IX. AUTRES ACTIFS (poste XI de l'actif)

Ventilation du poste XI de l'actif si celui-ci représente un montant important

Impôts & taxes à récupérer
Autres

Exercice
2,537
96,203

X. COMPTES DE REGULARISATION (poste XII de l'actif)

- 1. Charges à reporter
- 2. Produits acquis

Codes	Exercice
51001	0
51002	39,575,946

X.bis EMPLOI DES FONDOS DE CLIENTS SEGREGES**Total**

Codes	Exercice
51003	0

XII. ETAT DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE (poste II du passif)

1. Dettes envers des entreprises liées

2. Dettes envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

3. Ventilation des dettes envers la clientèle selon leur durée résiduelle

- a. A vue
- b. De trois mois maximum
- c. De plus de trois mois à un an maximum
- d. De plus d'un an à cinq ans maximum
- e. De plus de cinq ans
- f. A durée indéterminée

4. Ventilation des dettes envers la clientèle selon la nature des débiteurs

- a. Dettes envers les pouvoirs publics
- b. Dettes envers les particuliers
- c. Dettes envers les entreprises

5. Ventilation géographique des dettes envers la clientèle

- a. Origine belge
- b. Origine étrangère

Codes	Exercice	Exercice précédent
51201	0	0
51202	0	0
51203	4,145,652,553	
51204	0	
51205	0	
51207	0	
51208	7,918,866,335	
51209	19,650,518	23,507,471
51210	10,310,018,885	11,375,483,058
51211	1,734,849,485	1,916,670,110
51212	11,986,985,144	
51213	77,533,744	

XIV. ETAT DES AUTRES DETTES (poste IV du passif)**1. Dettes fiscales, salariales et sociales envers des administrations fiscales**

- a. Dettes échues
- b. Dettes non échues

2. Dettes fiscales, salariales et sociales envers l'Office national de sécurité sociale

- a. Dettes échues
- b. Dettes non échues

3. Impôts

- a. Impôts à payer
- b. Dettes fiscales estimées

4. Autres dettes

Ventilation si ce sous-poste représente un montant important

- Primes sur options
- Dividendes à payer
- Fournisseurs à payer
- Provisions salariales

Codes	Exercice
51401	1,113,959
51402	0
51403	1,113,959
51404	4,050
51405	0
51406	4,050
51407	1,272,575
51408	0
	0
	38,682,207
	6,778,509
	498,454

N°	BE 403.263.840	C-ét 6.15
----	----------------	-----------

XV. COMPTES DE REGULARISATION (poste V du passif)

- 1. Charges à imputer**
- 2. Produits à reporter**

Codes	Exercice
51501	76,602,239
51502	0

N°	BE 403.263.840	C-ét 6.16
----	----------------	-----------

XVI. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES (poste VI.A.3 du passif)

Ventilation des autres risques et charges si ce poste représente un montant important
Provision Litiges

Exercice
4, 656, 707

VIII. ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT
A. ETAT DU CAPITAL
1. Capital social

- a. Capital souscrit au terme de l'exercice
b. Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
20910P (20910)	xxxxxxxxxxxxx 940,638,816	912,298,467

- c. Modifications au cours de l'exercice
Augmentation Parts Sociales
Diminution Parts Sociales

Codes	Montants	Nombre d'actions
	51,867,377	4,182,853
	23,527,028	1,897,341
	940,638,816	75,857,969
51801	xxxxxxxxxxxxx	75,857,969
51802	xxxxxxxxxxxxx	0

- d. Représentation du capital
e. Catégories d'actions
Parts sociales

- f. Actions nominatives
g. Actions dématérialisées

2. Capital non libéré

- a. Capital non appelé
b. Capital appelé, non versé
c. Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(20920) 51803	0 xxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxx 0

3. Actions propres

- a. Détenues par l'établissement lui-même
* Montant du capital détenu
* Nombre d'actions correspondantes
b. Détenues par ses filiales
* Montant du capital détenu
* Nombre d'actions correspondantes

Codes	Exercice
51804	0
51805	0
51806	0
51807	0
51808	0
51809	0
51810	0
51811	0
51812	0
51813	0
51814	0

4. Engagement d'émission d'actions

- a. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION
* Montant des emprunts convertibles en cours
* Montant du capital à souscrire
* Nombre maximum d'actions à émettre
b. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION
* Nombre de droits de souscription en circulation
* Montant du capital à souscrire
* Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

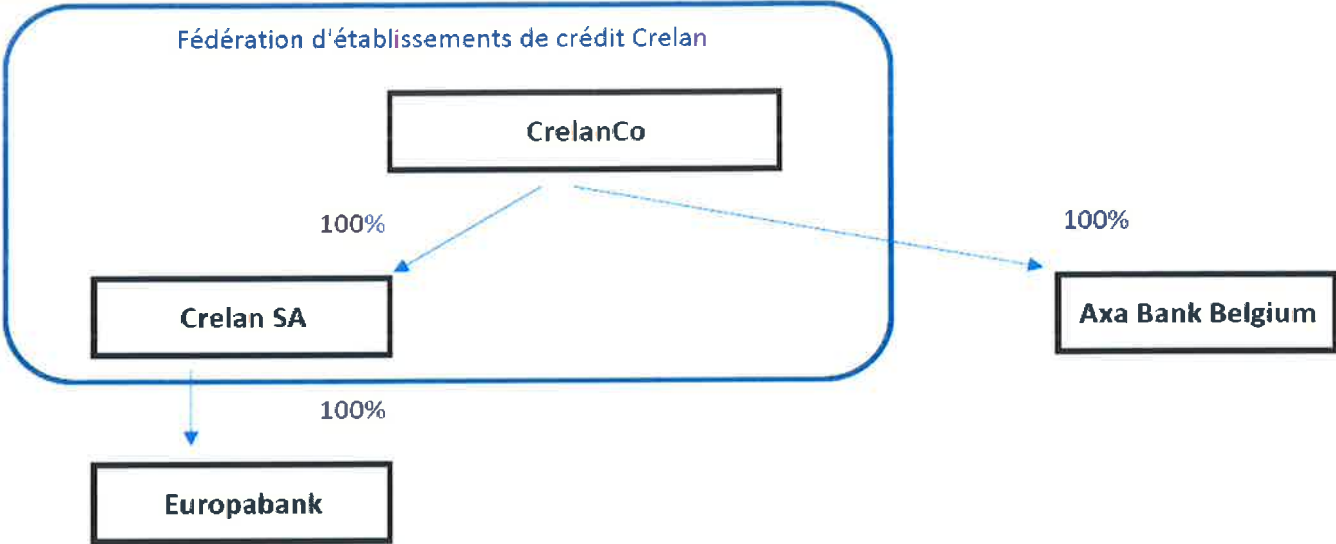
5. Capital autorisé non souscrit
6. Parts non représentatives du capital

- a. Répartition
* Nombre de parts
* Nombre de voix qui y sont attachées
b. Ventilation par actionnaire
* Nombre de parts détenues par la société elle-même
* Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
51815	0
51816	0
51817	0
51818	0

B. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ETABLISSEMENT A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RESULTE DES DECLARATIONS REÇUES PAR L'ETABLISSEMENT

Structure de la fédération d'établissements de crédit Crelan au 31/12/2023



XIX. VENTILATION DU BILAN, SI CELUI-CI EST SUPERIEUR A 15 MILLIONS D'EUROS, EN EUROS ET EN DEVISES ETRANGERES

1. Total de l'actif

- a. En euros
- b. En monnaie étrangère (contre-valeur en euros)

2. Total du passif

- a. En euros
- b. En monnaie étrangère (contre-valeur en euros)

Codes	Exercice
51901	13,561,898,516
51902	0
51903	13,561,898,516
51904	0

XXIII. RESULTATS D'EXPLOITATION (postes I à XV du compte de résultats)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Ventilation des résultats d'exploitation selon leur origine			
a. Intérêts et produits assimilés	(40100)	239,930,626	166,979,378
* Sièges belges	52301	239,930,626	166,979,378
* Sièges à l'étranger	52302	0	0
b. Revenus de titres à revenu variable : d'actions, parts de sociétés et autres titres à revenu variable	(40310)	0	0
* Sièges belges	52303	0	0
* Sièges à l'étranger	52304	0	0
c. Revenus de titres à revenu variable : de participations dans des entreprises liées	(40320)	232,000,092	82
* Sièges belges	52305	232,000,092	82
* Sièges à l'étranger	52306	0	0
d. Revenus de titres à revenu variable : de participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	(40330)	0	0
* Sièges belges	52307	0	0
* Sièges à l'étranger	52308	0	0
e. Revenus de titres à revenu variable : d'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières	(40340)	0	0
* Sièges belges	52309	0	0
* Sièges à l'étranger	52310	0	0
f. Commissions perçues	(40400)	20,548,775	19,240,730
* Sièges belges	52311	20,548,775	19,240,730
* Sièges à l'étranger	52312	0	0
g. Bénéfice provenant d'opérations financières	(40600)	0	0
* Sièges belges	52313	0	0
* Sièges à l'étranger	52314	0	0
h. Autres produits d'exploitation	(41400)	11,112,819	7,606,987
* Sièges belges	52315	11,112,819	7,606,987
* Sièges à l'étranger	52316	0	0
2. Travailleurs inscrits au registre du personnel			
a. Nombre total à la date de clôture	52317	20.00	25.00
b. Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	52318	21.50	25.00
* Personnel de direction	52319	0.00	0.00
* Employés	52320	21.50	25.00
* Ouvriers	52321	0.00	0.00
* Autres	52322	0.00	0.00
c. Nombre d'heures effectivement prestées	52323	30,177.00	35,774.40
3. Frais de personnel			
a. Rémunérations et avantages sociaux directs	52324	2,303,585	2,218,530
b. Cotisations patronales d'assurances sociales	52325	557,505	581,757
c. Primes patronales pour assurances extralégales	52326	294,631	157,976
d. Autres frais de personnel	52327	85,048	113,808
e. Pensions	52328	0	0
4. Provisions pour pensions et obligations similaires			
a. Dotations (+)	52329	0	0
b. Utilisations et reprises (-)	52330	0	0

5. Ventilation des autres produits d'exploitation si ce poste représente un montant important

	Exercice	Exercice précédent
Recupération frais crédits	2,725,127	3,229,778
Recupération frais d'exploitation	745	83,970
Recupération dossiers crédits complètement amortis	120,383	211,333
Revenus gestion crédits	257,883	307,891
Vente crédits douteux complètement amortis	21,093	1,128,184
Facturation fees	7,466,032	2,108,357
Autres	521,556	537,475

6. Autres charges d'exploitation

	Exercice	Exercice précédent
a. Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	17,239,178	15,783,355
b. Autres	255,448	199,154
c. Ventilation des autres charges d'exploitation si ce poste représente un montant important		

7. Résultats d'exploitation relatifs aux entreprises liées**8. Charges d'exploitation relatives aux entreprises liées**

Codes	Exercice	Exercice précédent
52331	17,239,178	15,783,355
52332	255,448	199,154
52333	370,588,779	83,515,939
52334	98,839,579	80,435,352

XXVI. IMPOTS SUR LE RESULTAT**1. Impôts sur le résultat de l'exercice**

- a. Impôts et précomptes dus ou versés
- b. Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
- c. Suppléments d'impôts estimés

2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

- a. Suppléments d'impôts dus ou versés
- b. Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

3. Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

- Déduction intérêts notionnels
- Dividendes perçus, non taxés
- Dividendes versés, déductibles

4. Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Codes	Exercice
52601	6,272,602
52602	5,000,028
52603	0
52604	1,272,575
52605	0
52606	0
52607	0
	0
	232,000,000
	35,064,159

5. Sources de latences fiscales

- a. Latences actives
 - * Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
 - * Excédents RDT, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
- b. Latences passives
 - * Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
52608	0
52609	0
	0
52610	0

XXVII. AUTRES TAXES ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS**1. Taxes sur la valeur ajoutée, taxes d'égalisation et taxes spéciales, portées en compte**

- a. A l'établissement (déductible)
- b. Par l'établissement

2. Montants retenus à charge de tiers, au titre de

- a. Précompte professionnel
- b. Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
52701	404	0
52702	171,740	190,667
52703	695,196	730,376
52704	89,026	82,435

XXVIII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES**A. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN****1. Engagements importants d'acquisition d'immobilisations****2. Engagements importants de cession d'immobilisations****3. Litiges importants et autres engagements importants**

Engagement de rachat de parts de coopérateurs pour lesquelles les coopérateurs ont introduit une demande jusqu'au 31/12/2023

Partie dont le remboursement sera soumis à l'AG 2024

Partie dont le remboursement sera soumis à l'AG 2025

Codes	Exercice
	8,743,711
	3,000,688

4. Le cas échéant, description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel ou des dirigeants et des mesures prises pour en couvrir la charge

Crelan a prévu des régimes de pensions complémentaires en faveur des membres de son personnel et en faveur de ses dirigeants. Ce sont des plans du type cotisations définies et but à atteindre. Ceux-ci sont couverts via des assurances de groupes ou engagements individuels de pension souscrits auprès d'Ethias et d'AG Insurance. Le financement de ces différents plans individuels et collectifs de pension est fixé dans chaque règlement : financement via primes sur des polices individuelles et, dans certains cas, lissage de la charge dans un fonds de financement.

Les obligations qui découlent de ces plans sont couverts par des réserves qui se trouvent dans des polices d'assurance garanties par l'assureur. De plus les obligations futures dans le chef de l'employeur sont, dans une grande partie, garanties par l'assureur aux taux qui sont garantis par l'assureur sur les réserves existantes.

5. Pensions dont le service incombe à l'établissement lui-même : montant estimé des engagements résultant, pour l'établissement, de prestations déjà effectuées

Base et méthode de cette estimation

Calcul individualisé par collaborateur

Code	Exercice
52801	0

6. Nature et objectif commercial des opérations non inscrites au bilan

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages est nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'établissement ; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour l'établissement doivent également être mentionnées :

NEANT

7. Unité de TVA

Il a été décidé de constituer une unité de TVA entre Crelan, Crelanco, AXA Bank Belgium SA et Beran SA. Cette unité de TVA permet que les factures établies entre les entités soient exonérées de TVA.

B. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

Mention de telles transactions si elles sont significatives, y compris le montant de ces transactions, la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la situation financière de l'établissement :

Compte courant permettant les mouvements financiers entre Crelan SA et CrelanCo
Participation dans le capital de Crelan SA
Participation dans le capital d'AXA Banque Belgique

Exercice

7,115,281,682
590,735,267
687,607,289

C. NATURE ET IMPACT FINANCIER DES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DU BILAN QUI

Exercice

XXIX. RELATIONS FINANCIERES AVEC**A. LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ETABLISSEMENT SANS ETRE LIEES A CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****1. Créances sur les personnes précitées****a. Conditions essentielles des créances (y compris de taux et de durée)**

Conformément à l'Arrêté royal du 5 Décembre 2016, les prêts aux administrateurs et membres de la direction sont conformes au marché que ce soit en terme de tarif et/ou de durée.

b. Montants éventuellement remboursés ou auxquels il a été renoncé**2. Garanties constituées en leur faveur****a. Conditions principales des garanties constituées****3. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****a. Conditions principales des autres engagements****4. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable****a. Aux administrateurs et gérants****b. Aux anciens administrateurs et anciens gérants**

Codes	Exercice
52901	2,908,999
	2,908,999
	0
52902	0
52903	0
52904	0
52905	0

B. LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES)**1. Emoluments du (des) commissaire(s)****2. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)****a. Autres missions d'attestation****b. Missions de conseils fiscaux****c. Autres missions extérieures à la mission révisoriale****3. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)****a. Autres missions d'attestation****b. Missions de conseils fiscaux****c. Autres missions extérieures à la mission révisoriale**

Codes	Exercice
52906	6,000
52907	21,500
52908	0
52909	0
52910	0
52911	0
52912	0

4. Mentions en application de l'article 3 :64, § 2 et § 4, du Code des sociétés et des associations

XXXII. Déclaration relative aux comptes consolidés**A. Informations à compléter par tous les établissements****L'établissement établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion***

L'établissement n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'il en est exempté pour la (les) raison(s) suivante(s)**

~~L'établissement ne contrôle pas, seul ou conjointement, une ou plusieurs filiales de droit belge ou de droit étranger*~~

L'établissement est lui-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 4 de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 :

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée:

CrelanCo fait partie d'une fédération d'établissement de crédit, composée des établissements suivants ; S.A. Crelan et CrelanCo. Dans cette construction la S.A. Crelan est l'établissement central qui gère et est responsable de l'ensemble des autres établissements.

SA Crelan
Bvd Sylvain Dupuis 251
1070 Bruxelles
BE 205.764.318

B. Informations à compléter par l'établissement s'il est une filiale ou une filiale commune

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation**:

SA Crelan
Bvd Sylvain Dupuis 251
1070 Bruxelles
BE 205.764.318

L'entreprise mère établit et publie des comptes consolidés en normes IFRS

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus**:

* Biffer la mention inutile .

** Si les comptes de l'établissement sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'établissement fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés .

N°	BE 403.263.840	C-ét 6.34
----	----------------	-----------

XXXIV. Événements importants survenus après la date de clôture du bilan

N°	BE 403.263.840	C-ét 7.1
----	----------------	----------

BILAN SOCIAL (en euros)

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'établissement	310			
--	-----	--	--	--

ETAT DES PERSONNES OCCUPEES

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice

	Codes	Total	1.Hommes	2.Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	18.40	14.40	4.00
Temps partiel	1002	3.80	2.80	1.00
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	21.50	16.60	4.90
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	26,250.00	21,758.00	4,492.00
Temps partiel	1012	3,927.00	2,574.00	1,353.00
Total	1013	30,177.00	24,332.00	5,845.00
Frais de personnel				
Temps plein	1021	2,702,926	2,271,915	431,011
Temps partiel	1022	452,796	320,993	131,803
Total	1023	3,155,721	2,592,908	562,814
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	85,048	68,575	16,473

Au cours de l'exercice précédent

	Codes	P.Total	1P.Hommes	2P.Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	25.00	19.90	5.10
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	35,774.40	29,646.70	6,127.70
Frais de personnel	1023	2,958,263	2,465,906	492,357
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	113,808	94,314	19,494

BILAN SOCIAL (en euros)

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA
ou qui sont inscrits au registre général du personnel (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	17.00	3.00	19.50
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	17.00	3.00	19.50
Contrat à durée déterminée	111	0.00	0.00	0.00
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112	0.00	0.00	0.00
Contrat de remplacement	113	0.00	0.00	0.00
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	13.00	2.00	14.60
de niveau primaire	1200	0.00	0.00	0.00
de niveau secondaire	1201	2.00	2.00	3.60
de niveau supérieur non universitaire	1202	5.00	0.00	5.00
de niveau universitaire	1203	6.00	0.00	6.00
Femmes	121	4.00	1.00	4.90
de niveau primaire	1210	0.00	0.00	0.00
de niveau secondaire	1211	1.00	0.00	1.00
de niveau supérieur non universitaire	1212	0.00	1.00	0.90
de niveau universitaire	1213	3.00	0.00	3.00
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	0.00	0.00	0.00
Employés	134	17.00	3.00	19.50
Ouvriers	132	0.00	0.00	0.00
Autres	133	0.00	0.00	0.00

PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ETABLISSEMENT

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de personnes occupées
Nombre d'heures effectivement prestées
Frais pour l'établissement

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	150	0.00	0.00
Nombre d'heures effectivement prestées	151	0.00	0.00
Frais pour l'établissement	152	0.00	0.00

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTREES				
	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice				
	205	0.00	0.00	0.00
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	0.00	0.00	0.00
Contrat à durée déterminée	211	0.00	0.00	0.00
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212	0.00	0.00	0.00
Contrat de remplacement	213	0.00	0.00	0.00
SORTIES				
	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice				
	305	2.00	2.00	3.30
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	2.00	2.00	3.30
Contrat à durée déterminée	311	0.00	0.00	0.00
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312	0.00	0.00	0.00
Contrat de remplacement	313	0.00	0.00	0.00
Par motif de fin de contrat				
Pension	340	1.00	2.00	2.30
Prépension	341	0.00	0.00	0.00
Licenciement	342	1.00	0.00	1.00
Autre motif	343	0.00	0.00	0.00
Dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'établissement comme indépendants	350	0.00	0.00	0.00

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'établissement
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	15.00	5811	4.00
5802	403.15	5812	139.17
5803	39,667	5813	13,693
58031	39,667	58131	13,693
58032	0	58132	0
58033	0	58133	0
5821	2.00	5831	2.00
5822	50.00	5832	87.65
5823	2,683	5833	4,703
5841	0.00	5851	0.00
5842	0.00	5852	0.00
5843	0	5853	0

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'entreprise

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'établissement

*REGLES D'EVALUATION***Portefeuille-titres**

La comptabilisation des titres se fait à leur prix d'acquisition.

Le portefeuille de trading est évalué au prix du marché et le portefeuille de placement à la valeur actuarielle.

Les titres en devises étrangères sont évalués sur base du cours de la BNB à la fin de chaque période de reporting.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Sont repris dans le poste immobilisations corporelles :

- les terrains et immeubles;
- les installations, les machines, l'équipement, le mobilier et le matériel roulant;
- les droits d'usage de biens mobiliers et immobiliers sur base de contrats de leasing ou similaires non résiliables;
- les frais d'aménagement d'immeubles loués, pour autant qu'ils n'aient pas été pris en charge immédiatement.

Les immobilisations corporelles sont mentionnées sur l'actif pour leur valeur comptable nette, à savoir le prix d'acquisition diminué des amortissements appliqués.

Ces actifs sont repris à leur prix d'acquisition, frais accessoires et impôts non récupérables compris. Les frais accessoires et les impôts non récupérables suivent le même régime d'amortissement que l'investissement auquel ils se rapportent.

Les amortissements des immobilisations corporelles se font dégressivement pour les investissements faits jusqu'au 31/12/2019.

- Terrains et œuvres d'art: 0%
- Immeubles: 3% linéairement à partir de la treizième année
- Immeubles commerciaux: 1/3 l'année d'investissement, les 2/3 restants sont amortis dégressivement et, à partir de la septième année, 3 % linéairement.
- Frais d'aménagement et d'installation: 10% linéairement à partir de la cinquième année
- Mobilier: 10% linéairement à partir de la cinquième année
- Machines: 20 % linéairement à partir de la troisième année
- Matériel: 20 % linéairement à partir de la troisième année
- Coffres: 10 % linéairement à partir de la cinquième année
- Enseignes lumineuses: 20% linéairement à partir de la troisième année

Pour les investissements faits depuis le 01/01/2020, les amortissements des immobilisations corporelles se font linéairement.

- Terrains et œuvres d'art: pas d'amortissement
- Immeubles: en fonction de la durée de vie de l'investissement, les amortissements se font sur 10 ou 33 ans
- Frais d'aménagement et d'installation: sur 10 ans
- Mobilier: sur 10 ans
- Machines: sur 5 ans

- Matériel: sur 5 ans
- Coffres: sur 10 ans
- Enseignes lumineuses: sur 5 ans

Les voitures, y compris les frais accessoires et les impôts non récupérables, sont amorties linéairement sur 5 ans.

Les actifs mis hors service et les biens immobiliers acquis en vue de la revente, ne sont pas repris ici.

Le goodwill qui est constitué à la prise d'une participation dans une autre société, est amorti linéairement sur une durée de 20 ans.

Les coûts de rachat de clientèle sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis linéairement sur une durée de 10 ans.

Les commissions de production, payées aux agents pour les crédits et les dépôts, sont activées en immobilisations incorporelles à partir de l'année 2009 et amorties sur base d'une estimation de la durée de vie du produit sous-jacent, avec un maximum de soixante mois.

Le logiciel acheté chez des tiers est activé et amorti linéairement sur 5 ans.

Depuis 2012, Crelan SA active certaines dépenses effectuées concernant le développement des logiciels à usage interne. Ces frais activés sont repris en tant qu'immobilisations incorporelles générées en interne.

Les coûts de développement internes et externes relatifs aux logiciels générés en interne, sont repris en tant qu'actif et amortis linéairement sur cinq ans.

La décision prise par la société a pour but de répartir dans le temps le coût des logiciels au même rythme que les bénéfices engendrés par ces derniers. Les coûts de recherche internes et externes relatifs au logiciel généré en interne, sont immédiatement repris dans le résultat de l'exercice.

Immobilisations financières

Sont reprises sous les participations, les participations dans des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation, ainsi que les droits sociaux (actions) qui sont détenus dans d'autres sociétés, en vue de créer un lien durable et spécifique avec ces dernières, dans le but de permettre à l'entreprise d'exercer une influence sur l'orientation de la politique.

Les participations et autres actions et parts qui appartiennent aux immobilisations financières sont comptabilisées au prix d'acquisition. Les coûts d'acquisition sont imputés à l'exercice pendant lequel ils ont été encourus.

Les réductions de valeur sont appliquées exclusivement en cas de dépréciation ou perte de valeur durable. Le caractère durable de la réduction de valeur est déterminé sur base de la position, de la rentabilité et des perspectives de la société concernée.

Les participations et autres actions et parts qui appartiennent aux immobilisations financières peuvent être réévaluées, si elles présentent une plus-value certaine et

durable. L'ampleur de la plus-value doit être évaluée sur base de l'utilité pour la banque.

Proratisation d'intérêts

Les revenus et les coûts d'intérêt sont proratisés conformément aux dispositions légales. Le calcul des intérêts a lieu conformément aux prescriptions légales et aux dispositions contractuelles des produits sous-jacents.

Crédits

Les frais de dossier imputés sont immédiatement repris dans le résultat au début des crédits concernés, les primes d'assurances-crédit sont reprises annuellement dans le résultat lors du paiement.

Les commissions dues sur les garanties bancaires octroyées (payables à l'avance) sont immédiatement reprises dans le résultat.

Les crédits à long terme, les crédits à tempérament et les leasings sont repris dans le bilan pour le solde du capital non remboursé, majoré des intérêts échus mais non payés et des frais divers à payer par les emprunteurs.

Les intérêts acquis non échus (intérêts encaissés à l'avance) sont comptabilisés pro rata temporis dans le résultat via un compte de régularisation.

Pour les crédits sains (ni douteux, ni incertains) ou à évolution incertaine (regroupant les crédits non douteux présentant des arriérés entre 31 et 90 jours), une provision est constituée par ensemble homogène de crédits, sur base de la perte attendue ou "expected loss", telle que mesurée par les systèmes de notation Bâle II. De plus, un facteur de correction est appliqué pour prendre en compte la période d'émergence de la perte. La révision des données se fait de manière périodique.

Pour les crédits en défaut selon Bâle II, c'est-à-dire d'une part le défaut quantitatif avec un arriéré supérieur à 90 jours (avec contagion) et, d'autre part, le défaut qualitatif, c'est-à-dire lorsque la contrepartie est dégradée avec un risque de non-respect de la totalité des engagements, une provision individuelle est constituée sur base de la position de risque du dossier, avec un facteur de correction intégrant la probabilité statistique de retour en encours sain. Sur le plan comptable, un transfert en créances douteuses est effectué à la date de dénonciation et la comptabilisation de la provision est effectuée. Une révision mensuelle est réalisée.

Les crédits dénoncés sont transférés à la date de dénonciation en "Créances douteuses dénoncées". Dès cet instant, ces dossiers sont réévalués à chaque traitement et la réduction de valeur est adaptée si nécessaire. Au moins une fois par an, tous les dossiers dénoncés font l'objet d'un examen. Pour les PAT dénoncés, une réduction de valeur collective est calculée sur base du LGD "loss given default" des PAT. La révision des données se fait de manière périodique.

Éléments en monnaies étrangères

Les éléments monétaires en monnaies étrangères sont convertis en euro à la fin de chaque période de reporting, sur base des cours de la BNB. Les éléments non monétaires en monnaies étrangères sont repris à la valeur d'acquisition convertie en euro, sur base du cours de change.

T.V.A.	BE 403.263.840
--------	----------------

C-ét 7

Instruments financiers dérivés

Les engagements éventuels, qui peuvent résulter de l'usage d'instruments financiers dérivés, sont enregistrés dans les postes hors bilan à la date de conclusion. Les résultats sont calculés et comptabilisés en fonction de la nature de l'opération concernée.